

Dossier de presse

Mardi 10 juillet 2018



Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

**Signature du contrat départemental de territoire
entre le Conseil départemental et Rennes Métropole**

Mardi 10 juillet 2018 :

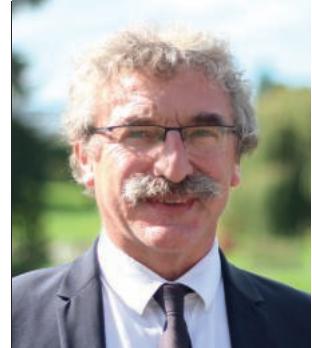
Signature du contrat départemental de territoire entre le Conseil départemental et Rennes Métropole

- ➔ Le Mot du Président du Conseil départemental page 3
- ➔ Qu'est-ce qu'un contrat départemental de territoire ? page 5
- ➔ Le contrat signé avec le territoire communautaire page 11
- ➔ Le Mot du Président du territoire communautaire page 13
- ➔ Annexe page 15

➔ **Contacts Presse :**

Service Presse – 02 99 02 35 32

Le Mot du Président du Conseil départemental, Jean-Luc Chenut



Un Département résolument aux côtés des territoires bretilliens : plus de 71 millions d'euros consacrés entre 2017 et 2021.

Dès 2006, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans la mise en œuvre de contrats départementaux de territoire avec les vingt-neuf intercommunalités alors constituées dans notre département. Fruit d'une large réflexion collective, fondée sur des diagnostics et enjeux partagés, ce nouveau lien avec les territoires constitue une approche ambitieuse de l'action publique en faveur de l'aménagement équilibré de l'Ille-et-Vilaine. Avec la troisième génération des contrats départementaux de territoire, d'ici à 2021, notre collectivité souhaite amplifier la territorialisation de ses politiques et renforcer le partenariat avec les intercommunalités, désormais dix-huit, et l'ensemble de leurs partenaires. Notre ambition est d'accompagner la réalisation de leurs projets à partir de leurs besoins, en prenant en compte les spécificités locales et les évolutions démographiques.

Aujourd'hui, la réussite et la pertinence des contrats départementaux de territoire, 1^{re} et 2^e générations, nous incitent à aller plus loin, en y intégrant plus fortement les solidarités humaines. Dans un contexte budgétaire pourtant contraint, le Département, garant de la solidarité territoriale, a ainsi doté cette nouvelle génération de contrats départementaux de territoire d'un financement de plus de 71 millions d'euros sur cinq ans, soit une augmentation de 6,7 millions d'euros par rapport à la précédente génération. En participant à la structuration des espaces de vie en Ille-et-Vilaine, en intervenant sur leurs niveaux d'équipements, ces nouveaux contrats permettront de consacrer une attention particulière aux politiques de cohésion sociale et de privilégier les investissements d'avenir, pour l'épanouissement de chaque territoire, au service de la qualité de vie de tous les bretillien.nes. Cet accompagnement du Département participe à la construction équilibrée de l'Ille-et-Vilaine de demain : c'est cette vision que je souhaite partager avec tous les territoires.

Contrat départemental de territoire : près de 72 millions d'euros pour les territoires bretilliens

Le Conseil départemental a décidé, lors de la session de septembre 2016, la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats départementaux de territoire. Abondés d'une enveloppe avoisinant les 72 millions d'euros, disponibles pour la période 2017–2021, ils constituent un dispositif majeur en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Destinés aux 18 territoires communautaires d'Ille-et-Vilaine (14 communautés de communes, 3 communautés d'agglomération et la Métropole), les contrats départementaux de territoire contribuent à leurs besoins de financement pour leurs projets de développement, d'investissement et d'animation (les ¾ des dotations sont dédiées aux dépenses d'investissement ; le ¼ restant est consacré aux dépenses de fonctionnement).

Les communes des territoires les plus fragiles font l'objet d'un accompagnement complémentaire, au titre des enjeux identifiés par la démarche « bouclier rural » (il s'agit de communes du Pays de Dol-de-Bretagne – Baie du Mont Saint-Michel, Des Marches de Bretagne et de Fougères Agglomération).

À travers cette 3^e génération de contrats, le Département s'engage, en tant que chef de file de la solidarité territoriale, à demeurer le premier partenaire des territoires, tant au regard des soutiens financiers qu'en matière d'ingénierie.

Chaque contrat de territoire est composé de trois types d'aides

– **Le volet 1** correspond aux engagements du Conseil départemental sur le territoire de la communauté dans le cadre de ses différentes programmations pluriannuelles (collèges, routes, action sociale...).

Exemples : rénovation d'un collège, aménagement en 2 x 2 voies d'un tronçon de route départementale, etc. Sont également incluses dans ce volet, les subventions accordées par le Département au titre de ses politiques volontaristes comme la petite enfance, l'habitat, les actions éducatives et le développement culturel.

– **Le volet 2** recense les opérations d'investissement qui peuvent être réalisées par une commune, une association, un syndicat de communes ou encore la communauté de communes ou d'agglomération.

Exemples : aide au financement de la restructuration d'un cinéma associatif, à la modernisation d'un camping municipal ou encore à la création d'une base de loisirs ou d'une salle de sport.

– **Le volet 3** répertorie les actions que le territoire propose au titre du fonctionnement. Exemples : aide au financement d'une course cycliste, d'une manifestation culturelle ou bien encore à l'acquisition de supports multimédias par les bibliothèques municipales organisées en réseau intercommunal.

Près de 72 millions d'euros pour 18 territoires communautaires

EPCI	Dotation contrats départementaux de territoire	Dotation Bouclier rural 100 €/hab.	TOTAL	€/hab.
CC Bretagne Romantique	4019526	-	4019526	114
CC Côte d'Émeraude	1 029 568	-	1 029 568	30
CC du Pays de Dol de Bretagne-Baie du Mont Saint-Michel	3 198 670	360 900	3 559 570	141
CA Saint-Malo Agglomération	6 416 010	-	6 416 010	69
CC Couesnon Marches de Bretagne	3 318 286	212 200	3 530 486	153
CC de Liffré Cormier Communauté	2 016 806	-	2 016 806	81
CA Fougères Agglomération	6 981 135	182 400	7 163 535	125
CA Vitré Communauté	5 666 749	-	5 666 749	71
CC au Pays de la Roche aux Fées	2 596 310	-	2 596 310	98
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	3 327 179	-	3 327 179	77
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	3 238 722	-	3 238 722	99
CC du Pays de Redon	4 501 106	-	4 501 106	152
CC de Brocéliande	1 366 674	-	1 366 674	78
CC Montfort Communauté	2 142 216	-	2 142 216	85
CC de Saint-Méen Montauban	2 834 644	-	2 834 644	106
CC Pays de Châteaugiron Communauté	862 212	-	862 212	36
Rennes Métropole	14 729 630	-	14 729 630	34
CC Val d'Ille – Aubigné	2 709 114	-	2 709 114	78
TOTAL	70 954 557	755 500	71 710 057	67

Les contrats départementaux : 3 générations au bénéfice des territoires

2006–2010 : la 1^{re} génération a permis de :

- favoriser les échanges entre élus au sein des intercommunalités sur les questions d'aménagement du territoire.
- rechercher la mutualisation/complémentarité des équipements.

2011–2016 : la 2^e génération a permis de :

- passer d'une logique d'équipement à une logique d'aménagement.
- d'impliquer la société civile et les partenaires dans le développement local en les impliquant dans la démarche.

2017–2021 : la 3^e génération, d'un montant de 72 millions d'euros (+ 7 millions d'euros par rapport à la génération précédente) permet de :

- Élaborer un portrait de territoire actualisé par ses enjeux sociaux.
- Intégrer les priorités du Département pour être en cohérence avec les ambitions de la majorité départementale.
- Donner de la visibilité à l'action départementale pour mieux faire connaître les projets que le Département soutient.
- Affirmer une gouvernance territoriale qui s'appuie sur l'organisation en 6 agences départementales et sur les élus des groupes exécutifs d'agence.

Méthodologie d'élaboration des contrats départementaux de territoire

1 concertation

Fruit d'une concertation poussée entre tous les acteurs impliqués, le contrat

départemental de territoire permet à chaque territoire de mener des actions et proposer des équipements de nature à répondre aux mieux aux attentes et aux besoins de sa population.

Au cours du premier trimestre 2017, des réunions de travail ont permis aux acteurs du territoire d'échanger sur le diagnostic et les enjeux intercommunaux et d'élaborer un portrait de territoire.

Ce dernier intègre une dimension sociale affirmée à travers la prise en compte de données sociales ciblées qui enrichissent la connaissance du territoire.

8 critères

Huit critères techniques ont été pris en compte pour déterminer le montant des enveloppes financières accordées aux territoires :

- Potentiel financier par habitant
- Revenu par habitant
- Évolution des personnes à charge (de 1990 à 2014)
- Part des logements sociaux par rapport au nombre de logements
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- Évolution de population entre 1990 et 2012
- Évolution du nombre d'emplois entre 1982 et 2012
- IDH (Indice de Développement Humain) : indice synthétique, calculé par le Département, qui comporte 3 dimensions : niveau de vie (revenus par habitant), éducation (nombre de diplômés), santé (taux de mortalité).

La 3^e génération des contrats départementaux de territoire met l'accent sur l'inclusion sociale, le bien-vieillir ensemble, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, l'accès à la culture et au sport pour tous, le développement durable et de la transition énergétique.

2 garanties

Le Département conforte son engagement en faveur de l'équilibre des territoires et des coopérations intercommunales en garantissant que :

- Chaque EPCI redimensionné dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de 2017 bénéficie du maintien de la dotation antérieure par habitant, calculée sur ces nouveaux périmètres. Cela se traduit par une dotation supplémentaire de 3,25 millions d'euros.
- En volume, le montant de la 2^e génération des contrats de territoire par EPCI est maintenu. Cela se traduit par une dotation supplémentaire de 2,35 millions d'euros.

La 3^e génération des contrats départementaux de territoire est également abondée de 0,35 millions d'euros pour tenir compte de l'intégration de Dinard au sein de la Côte d'Émeraude et de 0,75 millions d'euros pour la prise en compte de la situation spécifique des communes les plus défavorisées (communes membres d'un EPCI prioritaire, éligible aux aides du bouclier rural).

Au total, la 3^e génération des contrats départementaux de territoire est abondée de 6,7 millions d'euros par rapport à la génération précédente.

72 millions

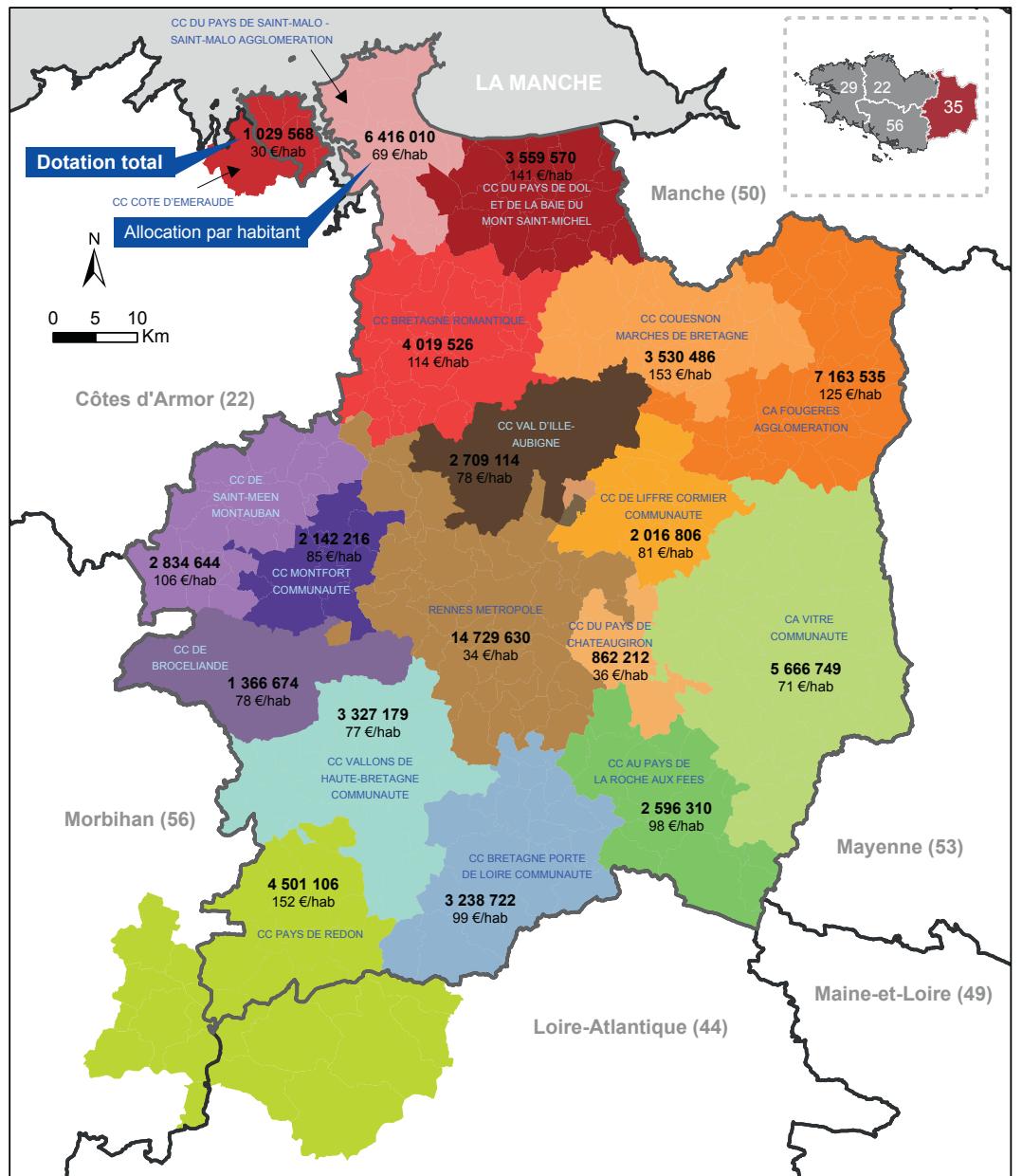
Près de 72 millions d'euros sont consacrés à la 3^e génération des contrats départementaux de territoire, pour la période 2017–2021. C'est presque 7 millions d'euros supplémentaires par rapport à la génération précédente.

Les autres dispositifs du Département en matière de solidarité territoriale

En plus des contrats départementaux de territoire, et au-delà de ses grands schémas routiers, petite enfance, action sociale de proximité, PMI (Protection Maternelle et Infantile), lecture publique, Très Haut Débit, qui intègrent fortement cette dimension d'aménagement des territoires, le Département réaffirme sa volonté d'apporter un soutien aux communes les plus fragiles à travers la pérennisation du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) et la mise en cohérence du Bouclier rural avec l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accèsibilité des services au public.

La loi NOTRe a réaffirmé et valorisé le rôle et la place des Départements en matière de solidarités humaines et territoriales. À ce titre, il est dépositaire avec le Préfet de l'animation du Schéma départemental de l'amélioration de l'accès des services au public.

Les contrats départementaux de territoire : les enveloppes financières par EPCI (incluant les dotations Bouclier rural) (montant total et par habitant)



Limite du département d'Ille-et-Vilaine

Départements limitrophes

Mardi 10 juillet 2018 :

Signature du contrat départemental de territoire entre le Conseil départemental et Rennes Métropole

L'enveloppe financière accordée par le Conseil départemental à Rennes Métropole (43 communes/ 450 593 habitants) au titre du contrat départemental de territoire s'élève à plus de 14 millions d'euros, soit 34 euros / habitant.

La co-construction du contrat départemental de territoire a commencé au début de l'année 2017, avec l'élaboration d'un portrait de territoire. Il a permis d'identifier les enjeux du territoire pour la période à venir.

Une deuxième étape a consisté en l'élaboration d'une programmation d'actions pour la période 2017-2021, en cohérence

avec les compétences départementales plus particulièrement dans les domaines de l'inclusion sociale, du bien vieillir ensemble, des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de l'accès à la culture et au sport pour tous, de l'équilibre territorial, du développement durable et de la transition énergétique.

L'Assemblée départementale, lors de la session de septembre 2016, a approuvé l'enveloppe financière accordée à Rennes Métropole ainsi que sa répartition entre les projets d'investissements (volet 2) et les dépenses de fonctionnement (volet 3).

EPCI	VOLET 2 (minimum) Investissement	VOLET 3 (maximum) Fonctionnement	TOTAL
Rennes Métropole	7 364 815 €	7 364 815 €	14 729 630 €

Le plan d'actions de Rennes Métropole a été approuvé le 25 juin 2018 par le Conseil communautaire.

Pour la période 2017-2021, les principaux enjeux et actions du territoire sont les suivants :

■ **Enjeu 1:** Accueillir les nouvelles populations et développer une offre d'équipements et de services adaptée à l'évolution des modes de vie :
- Répondre aux attentes et aux besoins des habitants en développant une offre de services et d'équipements supra-communaux.
- Favoriser l'engagement des jeunes et soutenir la mise en œuvre de leurs projets.

■ **Enjeu 2:** Favoriser les liens sociaux et les échanges citoyens par le partage de la culture et la pratique sportive avec

le plus grand nombre :

- Promouvoir les différentes formes de pratiques culturelles et sportives comme vecteur de rencontres et de lien social.
- Installer durablement la présence artistique sur le territoire.

■ **Enjeu 3:** Promouvoir un cadre de vie à haute qualité environnementale et encourager de nouvelles formes de mobilités :
- Favoriser les déplacements décarbonnés.
- Veiller à la préservation des milieux et ressources dans une relation intelligente entre ville et campagne.

Parmi les projets qui seront portés par ce contrat départemental de territoire :

- Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Pacé, coût prévisionnel de 9 500 000 euros, subvention de plus de 2 000 000 d'euros.
- Extension et restructuration de la piscine intercommunale de la Conterie à Chartres-de-Bretagne, coût prévisionnel de 2 millions d'euros, subvention de 1 000 000 d'euros.
- Extension de la piscine à Saint-Grégoire, coût prévisionnel de plus d'1.5 million, subvention départementale de plus de 350 000 euros.
- Réhabilitation et extension des bâtiments de la mine (médiathèque, locaux associatifs et espaces d'expositions) à Pont-Péan, coût prévisionnel de plus de 3 millions d'euros, subvention de plus de 700 000 euros.
- Création d'une Maison des artistes intercommunale à Orgères, coût prévisionnel de plus de 400 000 euros, subvention de plus de 43 000 euros.
- Réhabilitation-extension du cinéma d'Acigné, coût prévisionnel de 500 000 euros, subvention départementale de plus de 83 000 euros.
- Construction d'une salle des sports à Chantepie, coût prévisionnel de plus de 800 000 euros, subvention départementale de plus de 400 000 euros.
- Création du pôle culturel de la Morinais à Thorigné-Fouillard, coût prévisionnel de plus de 1.8 millions d'euros, subvention départementale de plus de 300 000 euros.

Le Mot du Président du territoire communautaire

Ce contrat de territoire de nouvelle génération confirme le soutien marqué du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à la métropole de Rennes.

Approche innovante et partenariale de l'action publique, il permet de répondre en proximité aux besoins des territoires.

Établi à l'échelle des secteurs, en lien étroit avec les maires, il a pour objectif d'aller encore plus loin dans l'initiative laissée aux élus locaux pour la construction de stratégies supra-communales et la mise en œuvre de projets de proximité, dans les champs sportifs et culturels notamment.

Le contrat de territoire permet aux communes de franchir un cap sur des équipements répondant aux besoins d'une population en croissance.

Il est complémentaire des politiques menées à l'échelle de l'agglomération en faveur du développement économique, du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, des politiques foncières de l'habitat, des transports urbains...

Signer ce contrat permet de valoriser la coopération entre les échelles territoriales et de montrer la pertinence des actions engagées localement au profit de davantage de solidarité territoriale.

Car c'est en mobilisant cette «intelligence collective» des territoires que nous serons en capacité demain d'agir mieux encore au service des habitants.



Emmanuel Couet
Président de Rennes Métropole

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2017-2021

2-LES OPERATIONS ET ACTIONS

ANNEXE 1

ACTIONS DU VOLLET 1 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

Il est rappelé que l'ensemble des actions inscrites dans la présente programmation doivent respecter les schémas départementaux et ne doivent pas être en contradiction avec les politiques sectorielles départementales.

A. Les engagements départementaux du volet 1 : cf. article 7

- La présence départementale sur le territoire de *LA METROPOLE* et sur le pays concerné :

Le Département intervient dans la vie quotidienne des habitants, des acteurs publics et privés de ce territoire

- Depuis janvier 2010, l'agence départementale du Pays de Rennes est implantée sur le Village des collectivités à Thorigné-Fouillard. Consécutivement à l'application des lois MAPTAM et NOTRE, elle est organisée depuis le 1^{er} janvier 2017 autour d'une direction et de quatre services : développement local, bâtiment, vie sociale et ressources. Composée de 800 personnes (dont 94 sur site de l'agence), elle répond aux interrogations des élus, des habitants, des partenaires sur l'ensemble des compétences départementales notamment les transports scolaires, l'habitat, l'aide sociale, les agréments assistants maternels et familiaux, les actions éducatives, les collèges, les routes et bâtiments départementaux...

TRANSPORT

- En matière de transport, la compétence est désormais transférée à la Région Bretagne (depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains et le 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire). Le Département assure uniquement l'organisation du transport pour les élèves et étudiants en situation de handicap.

CONSEIL HABITAT et DEVELOPPEMENT

- 20 communes de RENNES METROPOLE adhèrent au dispositif de Conseil en Architecture et en Urbanisme du Département qui permet aux particuliers et aux collectivités du territoire de bénéficier du conseil professionnel d'un architecte conseiller départemental.

- Le Département intervient également sur le territoire en fonds propres dans le cadre de sa politique Habitat avec le dispositif d'accès à la propriété dans l'ancien : **255 000 € d'aides versées en 2017.**

DOMAINE ROUTIER

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, les routes départementales sur le territoire de Rennes Métropole ont été transférées à Rennes Métropole qui en assure désormais la compétence.
- En 2017, les dépenses totales « routes et voiries » se sont élevées à 132 271 € pour le territoire de *RENNES METROPOLE*, dont 30 969 € pour les grosses réparations d'investissement.

BATIMENT

Collèges

- Dans le cadre de sa compétence éducation, le Département assure l'entretien et la maintenance de **22 collèges publics (12 523 élèves à la rentrée scolaire 2017/18)**. Il participe également à la maintenance de **12 collèges privés** (dotation Loi Falloux ; **7 356 élèves à la rentrée scolaire 2017/18**). En 2017, la somme de **4 168 494 €** a été consacrée à ces travaux d'entretien et maintenance.
- Les collèges du territoire bénéficient aussi de dotations globales de fonctionnement pour un montant total de **6 426 153 €** en 2017.

- *LE DEPARTEMENT* affecte **220 ATTEE** (Agent Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement : chefs de cuisine, agents de maintenance et agents de service) dans les 22 collèges publics de *RENNES METROPOLE*.

Centres de secours

- Le service Bâtiment de l'agence assure également l'entretien et la maintenance de **15 centres de secours** sur le territoire, dont le centre de l'Hermitage qui assure également un rôle de plateforme de formation technique départementale.

Centres d'exploitation routier

- Les Centres d'Exploitation Routiers de Chartres et de Pacé ont été transférés à Rennes Métropole le 1^{er} janvier 2017.

ENVIRONNEMENT

- En matière d'environnement, le Département gère plusieurs sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) ouverts au public pour un **total de 192 Ha** : site des fours à chaux à Chartres (16 ha), Bois de Soeuvres à Vern (128 ha), domaine des Gaudriers à Thorigné (41 ha), site du Boël (3 ha) à Bruz, parc de la Haiciois à Mordelles (4 ha), Parc de l'abbaye ND à St Sulpice (0,2 ha).

- 19 Kms de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

LECTURE PUBLIQUE

En ce qui concerne la lecture publique, le territoire dépend de l'antenne de la médiathèque départementale basée à Rennes et bénéficie du réseau de distribution mis en place par celle-ci : pour information **21 657** documents (15 533 livres, 1 697 CD, 4 325 DVD et 102 jeux vidéo) et 74 outils et matériels d'animation ont été déposés dans les bibliothèques du territoire en 2017.

ACTION SOCIALE

- Dans le domaine de l'action sociale, de la solidarité et de l'égalité des chances, au cœur de la politique départementale en faveur de la famille et de l'enfance, les Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) sont les interlocuteurs de proximité pour répondre aux besoins de la population. Les CDAS ont pour missions générales de :
 - aider les familles et les populations les plus fragiles à restaurer ou développer leur autonomie de vie ;
 - prévenir les exclusions ;
 - protéger les personnes.

Les 20 CDAS d'Ille-et-Vilaine intégrés aux services vie sociale des agences départementales, assurent un service de proximité dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Le territoire dépend de **9 CDAS** (Cdas des Champs-Manceaux, Cdas de Cleunay St Cyr, Cdas de Francisco Ferrer- Le Blosne, Cdas de Maurepas Patton, Cdas Villejean St Martin, Cdas Centre ville) **dont 3** en Couronnes rennaises (Est, Nord-Ouest, Sud). Ils représentent environ 391 agents départementaux.

Enfance - Famille

Les chiffres ci-dessous présentent, pour information, quelques éléments non exhaustifs concernant la protection de l'enfance, au 31 décembre 2017, sur le territoire de *RENNES METROPOLE* :

Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative à domicile	1 195
Nombre d'enfants confiés à l'ASE ¹	1588

Source : Service observatoire systèmes d'information - Logiciel d'aide sociale à l'enfance "IODAS" – Données au 25/01/2018

Pour le territoire de *RENNES METROPOLE*, les allocations versées aux familles en 2017 s'élèvent à **3 858 328 €**.

Personnes âgées - Personnes Handicapées (APA /PAPH)

- Les dotations globales allouées aux établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées en 2017 sont les suivantes :
 - Personnes handicapées (43 établissements) : **12 941 089 €**
 - Personnes âgées (42 établissements) : **14 885 393 €**
- Par ailleurs et à titre d'information, les aides à la personne en établissement ou en familles d'accueil (handicapée et personnes âgées), en complément des dotations aux établissements, se sont élevées à **23 754 471 € en 2017** (maintien à domicile : **29 384 481 €**)

Insertion

Sur le territoire de Rennes Métropole, le Département intervient financièrement auprès de **10 136** allocataires du RSA au 31/12/2016 (Droits et devoirs).

¹ Ce sont tous les enfants confiés à l'ASE d'Ille-et-Vilaine suite à signature d'un contrat avec la famille ou le représentant légal, ou à décision d'un juge d'Ille-et-Vilaine ou d'un autre département (mesures de prise en charge physique à l'ASE)

- Les interventions départementales prévisionnelles :

LE DEPARTEMENT informe LA METROPOLE que les actions suivantes pourraient être engagées, sous maîtrise d'ouvrage départementale, selon un rythme qui sera défini par les capacités financières du DEPARTEMENT :

- Environnement et gestion des Espaces Naturels Sensibles
 - ENS Fours à Chaux de Lormandiére (Chartres de Bretagne) : restauration des bâtiments industriels et du sentier pédagogique (coût prévisionnel 2,04 M€ ; réception en juillet 2018)
- Collèges :
 - Construction d'un nouveau Collège à Laillé : coût prévisionnel 14,4 M€ (livraison rentrée scolaire 2020)
 - Réhabilitation / rénovation : 17,480 M€ (6 collèges)
 - Gros travaux de maintenance : 5,795 M€ (estimatif technique PPM 2018-2021)
- Social ESC :
 - Construction d'un nouvel Espace Social Commun à Maurepas : coût prévisionnel 13,8 M€ dont 4,7 M€ à la charge du Département
- Autres bâtiments :
 - Gros travaux de maintenance (SDIS, CDAS,...) : 3,358 M€ (estimatif technique PPM 2018-2021)
 - Travaux de construction restructuration SDIS/CIS : 30,654 M€

- Les interventions structurantes métropolitaines ou communales prévisionnelles :

LA METROPOLE informe LE DEPARTEMENT que les orientations structurantes suivantes devraient être engagées sur son territoire au cours de la période 2017-2021 :

Le projet de territoire de Rennes Métropole

Initiée dans le cadre d'une tradition de démarche prospective et d'intercommunalité, le projet communautaire de 2006 visant à faire de la métropole rennaise une "Métropole européenne du XXIème siècle" a été actualisé en 2013 afin de prendre en compte les fortes évolutions du territoire.

Le Projet de territoire, socle des politiques publiques mises en place par la métropole et ses communes porte l'engagement d'un développement durable. En matière d'aménagement de l'espace, il se traduit à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes et dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les orientations du Projet de territoire sont mises en œuvre via les programmes sectoriels dont le Programme local de l'habitat, le Plan de déplacements urbains, le Plan climat air énergie territorial, la Stratégie de développement économique, le Projet culturel.

Rennes Métropole cherche à valoriser sa place et sa responsabilité singulière en Bretagne, notamment en renforçant ses partenariats avec le Conseil régional et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ceux-ci trouveront à s'exercer dans le cadre de l'accessibilité et du développement du territoire métropolitain autour de grands projets fédérateur. Par ailleurs, le projet stratégique de Rennes Métropole affirme le renforcement des partenariats et coopérations métropolitaines dans lesquels Rennes Métropole est engagée aux côtés de Nantes, Brest, Angers, Saint Nazaire, dans le cadre du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, ainsi que dans le cadre du partenariat avec Saint-Malo.

Depuis 2013, le projet de territoire est structuré autour de 4 ambitions et 11 orientations :

Ambitions	Orientations
Une métropole entreprenante et innovante	<input type="checkbox"/> Positionner la créativité, l'innovation et l'expérimentation au centre de la stratégie de développement économique <input type="checkbox"/> Favoriser un écosystème qui renforce le tissu économique et conforte l'emploi pour tous Concevoir un développement urbain responsable, souhaité et partagé avec les habitants

Ambitions	Orientations
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Optimiser les déplacements et encourager de nouvelles formes de mobilité <input type="checkbox"/> Promouvoir un cadre de vie à haute qualité environnementale en économisant les ressources , en soutenant les énergies renouvelables et ne réduisant l'impact des activités sur notre environnement
Une métropole accueillante et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accueillir les nouvelles populations et développer une offre diversifiée de logements et de services en prenant en compte l'évolution des mode de vie <input type="checkbox"/> Renforcer les solidarités sur le territoire en encourageant l'innovation sociale <input type="checkbox"/> Favoriser les liens sociaux, les échanges citoyens, le partage de la culture avec le plus grand nombre et l'accès aux pratiques culturelles et sportives <input type="checkbox"/> Partager et mettre en œuvre un projet global avec et pour la jeunesse
Une métropole écoresponsable et exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Concevoir un développement urbain responsable, souhaité et partagé avec les habitants <input type="checkbox"/> Optimiser les déplacements et encourager de nouvelles formes de mobilité <input type="checkbox"/> Promouvoir un cadre de vie à haute qualité environnementale en économisant les ressources , en soutenant les énergies renouvelables et ne réduisant l'impact des activités sur notre environnement
Une métropole capitale régionale, attractive et entraînante	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforcer la visibilité et l'attractivité rennaise au bénéfice de la Bretagne et consolider les partenariats avec les villes du grand ouest <input type="checkbox"/> Inscrire la métropole sur les scènes européenne et internationale

B. Les principales subventions des politiques sectorielles connues au moment de la signature du contrat : cf. article 7

Le tableau ci-dessous présente, pour information, les principales subventions incitatives relevant du volet 1 connues au moment de la signature du contrat. Les montants sont présentés à titre indicatif.

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Coût total HT de l'opération	Subvention du Conseil départemental (pour information)
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	Rennes Métropole	2016 - 2026		12 860 569 €
Participation au CPER	Rennes Métropole	2015 - 2020		10 686 000 €
Aménagement des accès de la ZAC de Kerlann	Rennes Métropole	2018 - 2021		3 576 000 €

Pour mémoire, sur cette période, le Département est également engagé en crédits de paiement à hauteur de **3,9 M€** pour le Pôle multimodal (subvention globale 5 M€) et de **21 M€** pour la construction de la ligne de métro B (subvention globale 30 M€).

Par ailleurs, le tableau ci-dessous récapitule les mandatements réalisés en 2017 correspondants aux subventions instruites (hors contrat départemental de territoire) et validées en Commission permanente.

Politique	Action	Fonct	Inv	Total	Dont Contrats de territoire
FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION					
Allocations aux familles et jeunes majeurs	3 858 328			3 858 328	
Enfance - familles : divers, partenariats et participations	211 529	90 972		302 501	18 290
Soutien aux structures d'accueil du jeune enfant	1 170 767			1 170 767	
Total FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION	5 240 624	90 972		5 331 596	18 290
INSERTION					
Insertion : participations et subventions diverses	32 750			32 750	1 000
Insertion professionnelle (Chantiers d'insertion...)	654 570			654 570	

Total INSERTION	280 416	280 416
PERSONNES AGEES	967 736	967 736
Personnes âgées : charges courantes	120 000	120 000
Dotations aux établissements pour PA	14 885 393	14 885 393
Hébergement des PA en établissement (+ familles d'accueil)	4 649 365	4 649 365
: aides aux personnes	9 548 361	9 548 361
Maintien à domicile des PA : aides aux personnes (APA ...)	29 203 119	29 203 119
PERSONNES HANDICAPÉES		
Dotations relevant de l'hébergement en établissement	12 941 089	12 941 089
Dotations relevant du maintien à domicile	9 862 605	9 862 605
Hébergement des PH en établissement (+ familles d'accueil)	19 105 106	19 105 106
: aides aux personnes	264 000	264 000
Hébergement des PH en établissement : subventions pour travaux		
Maintien à domicile des PH : aides aux personnes (PCH, ACTP ...)	19 836 120	19 836 120
Personnes handicapées : participations et subventions	53 702	53 702
Total PERSONNES HANDICAPÉES	61 798 622	62 062 622
ENSEIGNEMENT 2EME DEGRE		
Collèges privés : dotations de fonctionnement et subventions	3 806 927	3 806 927
Collèges privés : travaux d'investissement (loi Falloux)	761 683	761 683
Collèges publics : dotations de fonctionnement et subventions	2 619 226	2 619 226
Collèges publics : travaux d'investissement	3 406 811	3 406 811
Total ENSEIGNEMENT 2EME DEGRE	6 426 153	10 594 647
ROUTES ET VOIRIE		
Routes départementales : entretien et exploitation	5 454	5 454
Routes départementales : travaux d'investissement	30 969	30 969

Total ROUTES ET VOIRIE	Subventions voirie communale	5 454	95 848 126 817	95 848 132 271	95 848 95 848
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES					
Autres actions de développement local et d'aménagement		257 815		257 815	257 815
Subventions aux équipements communaux (bâtiments...)					
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES		40 000		40 000	40 000
LOGEMENT ET HABITAT					
Soutien à l'accession à la propriété		297 815		297 815	297 815
Total LOGEMENT ET HABITAT		255 000		255 000	255 000
CULTURE					
Aides à la lecture publique		6 173		6 173	6 173
Le plan musiques		809 390		809 390	809 390
Soutien à l'action culturelle		566 567	39 683	606 250	514 940
Total CULTURE		1 382 130	39 683	1 421 813	521 113
SPORTS					
Sport : subv. aux clubs, comités, particuliers et asso.		935 086		935 086	203 523
Sport : subv. équipements communaux et intercom.		687 601		687 601	687 601
Total SPORTS		935 086	687 601	1 622 687	891 124
JEUNESSE					
Dispositifs en faveur de la jeunesse		681 374		681 374	63 300
Total JEUNESSE		681 374		681 374	63 300
ENVIRONNEMENT					
Autres actions en faveur de l'environnement		86 727	4 600	91 327	25 600
ENS : gestion et travaux		11 900	597 698	609 598	
Qualité de l'eau			52 580	52 580	
Sentiers PDIPR		5 676		5 676	5 676
Total ENVIRONNEMENT		104 303	654 878	759 181	31 276
AGRICULTURE ET PECHE					
Agriculture : aides aux groupements et agriculteurs		12 043	134 283	146 326	
Aménagement rural			8 170	8 170	

Agriculture : partenariats	15 210	15 210
Total AGRICULTURE ET PECHE	27 253	169 706
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		
CPER : participation pour l'innovation	7 500	7 500
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	7 500	7 500
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
Economie sociale et solidaire	39 000	39 000
Total ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	39 000	39 000
TOTAL RENNES METROPOLE	106 818 354	6 727 713
		1 919 766

Périmètre des données :

- Subventions et dotations attribuées par la Commission permanente dans l'année.
- Prestations sociales : allocations et prestations allouées pour les personnes âgées et/ou handicapées à domicile ou en établissement - dotations globales aux établissements mandatées dans l'année.
- Travaux collèges publics : montants mandatés dans l'année.
- Dépenses de gestion et de travaux dans les ENS mandatées dans l'année.
- Routes départementales : montants mandatés dans l'année.

ACTIONS DU VOLET 2 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous présente par année les actions individualisées par thématique et identifiées par *LA METROPOLE* dans le cadre de l'enveloppe du volet 2.

Thématique	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	secteur RM	Année Engagé	Montant HT de l'action	Subvention DEPARTEMENT	Taux
CULTURE	Réhabilitation et extension des bâtiments de la mine (médiathèque, locaux associatifs et espaces d'expositions)	Pont-Péan	SUD	2019	3 068 892,00 €	733 944,00 €	23,92%
MOBILITE	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD36	Pont-Péan	SUD	2018	165 798,00 €	82 899,00 €	50,00%
CULTURE	Création d'une Maison des artistes intercommunale	Orgères	SUD	2019	426 629,00 €	43 524,00 €	10,20%
MOBILITE	Réalisation d'une liaison piétons-cycles entre Lailly et Bruz	Rennes Métropole	SUD	2018	300 000,00 €	150 000,00 €	50,00%
CULTURE	Réhabilitation de l'ancienne supérette et transformation en espace culturel	Saint-Erblon	SUD	2017	503 150,00 €	50 315,00 €	10,00%
CULTURE	Relocalisation et aménagement des locaux pour l'école de musique Jean Wiener à Chartres de Bretagne	Syndicat Jean Wiener	SUD	2020	300 000,00 €	150 000,00 €	50,00%
SPORT	Extension et restructuration de la piscine intercommunale de la Conterie à Chartres de Bretagne	Syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterie	SUD	2018	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	50,00%

SPORT	Réhabilitation du Pôle Volley Ball	Corps-Nuds	SUD EST	2019	250 000,00 €	107 300,00 €	42,92%
SPORT	Construction d'un complexe de tennis extérieur Vern sur Seiche / Saint Armel	Vern-sur-Seiche	SUD EST	2019	222 000,00 €	107 303,00 €	48,33%
SPORT	Renforcement du pôle athlétisme (rénovation salle et aménagement d'aires sportives)	Nouvoitou	SUD EST	2018	700 000,00 €	321 460,00 €	45,92%
AMENAGEMENT	Centre de secours	Corps-Nuds	SUD EST	2020		57 240,00 €	#DIV/0!
PETITE ENFANCE	Création d'un Multi accueil	La Chapelle des Fougereiz	NORD EST	2018	1 160 000,00 €	134 000,00 €	11,55%
CULTURE	Création d'un pôle unique associatif et culturel intégrant des locaux pour l'école de musique intercommunale	Chevagné	NORD EST	2020	1 700 000,00 €	150 000,00 €	8,82%
CULTURE	Création d'un espace éducatif et culturel intégrant des locaux pour l'école de musique intercommunale	Saint-Sulpice-La - Forêt	NORD EST	2021	738 900,00 €	150 000,00 €	20,30%
SPORT	Extension de la piscine	Saint-Grégoire	NORD EST	2019	1 586 840,00 €	354 912,00 €	22,37%
MOBILITE	Réalisation d'une piste cyclable reliant Brécé à Noyal sur Vilaine	Brécé	EST	2019	350 000,00 €	175 019,00 €	50,00%
SPORT	Création d'un espace d'accueil salle des sports de la Vigne (homologation nationale)	Thorigné-Fouillard	EST	2019	79 200,00 €	39 600,00 €	50,00%
CULTURE	Création du pôle culturel de la Morinais	Thorigné-Fouillard	EST	2019	1 875 000,00 €	317 813,00 €	16,95%
SPORT	Construction de vestiaires et sanitaires de Rugby (homologation)	Acigné	EST	2018	646 500,00 €	226 275,00 €	35,00%
CULTURE	Réhabilitation-extension du cinéma d'Acigné	Association Le Foyer	EST	2019	500 000,00 €	83 750,00 €	16,75%

MOBILITE	Création d'un sentier pédestre le long ruisseau Blosne et extension du parcours sportif	Chantepie	EST	2019	125 000,00 €	32 913,00 €
SPORT	Construction d'une salle des sports	Chantepie	EST	2020	835 000,00 €	409 150,00 €
CULTURE	Création d'une médiathèque	La Chapelle Chaussée	NORD	2019	524 600,00 €	90 000,00 €
SPORT	Construction d'un complexe multisports avec terrains de tennis	Romillé	NORD	2018	900 000,00 €	126 022,00 €
SPORT	Réhabilitation de la salle des sports	Langan	NORD	2017	815 827,00 €	124 000,00 €
SPORT	Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Pacé	SYRENOR ou SIVU	NORD OUEST	2021	9 500 000,00 €	901 303,00 €
SPORT	Construction d'un équipement aquatique intercommunal à Pacé	SYRENOR ou SIVU	OUEST	2021		1 246 073,00 €
	26 opérations					7 364 815,00 €

ACTIONS DU VOLET 3 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

Conformément aux articles 9.1 et 9.2, les tableaux de programmation du volet 3 sont annuels. Le montant annuel est plafonné conformément à l'article 6.

A. Programmation 2017 & 2018 :

Pour les années 2017 & 2018, la programmation intègre la liste actualisée des actions arrêtées dans le cadre des conventions de fonctionnement 2017 et 2018 préfigurant le contrat de territoire 2017-2021 signée entre *LE DEPARTEMENT ET LA METROPOLE*.

	V3 RM 2017	V3 RM 2018
Communes Droit de suite		
Rennes	482 222,00 €	482 222,00 €
Cesson	88 941,00 €	88 941,00 €
Betton	68 326,00 €	68 326,00 €
Bruz	98 250,00 €	98 250,00 €
Saint Jacques	128 495,00 €	128 495,00 €
Secteur Nord RM	11 766,00 €	11 766,00 €
	878 000,00 €	878 000,00 €
Asso Rennes	236 340,00 €	236 340,00 €
dont Culture	210 490,00 €	210 490,00 €
dont Jeunesse & social	25 850,00 €	25 850,00 €
Réserve associative	358 623,00 €	358 623,00 €
Total	1 472 963,00 €	1 472 963,00 €

B. Programmation 2019 et années suivantes :

A partir de 2019, la programmation annuelle est établie après consultation du Comité de pilotage territorial dès lors que celui-ci aura été constitué conformément aux modalités techniques décrites dans l'annexe 2 de la présente convention et sera intégrée chaque année à la présente convention.

RECAPITULATIF DE REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES VOLETS 2 & 3 POUR LA PERIODE 2017-2021 :

ANNEE CONSIDEREE	Volet 2	Volet 3	Total Volets 2 & 3
PROGRAMMATION 2017	174 315 €	2,37%	1 472 963 €
PROGRAMMATION 2018	2 040 656 €	27,71%	1 472 963 €
PROGRAMMATION 2019	2 086 078 €	28,32%	1 472 963 €
PROGRAMMATION 2020	766 390 €	10,41%	1 472 963 €
PROGRAMMATION 2021	2 297 376 €	31,19%	1 472 963 €
TOTAL PROGRAMMATION 2017-2021	7 364 815 €	100 %	14 729 630 €
			100 %



Département d'Ille-et-Vilaine

Agence départementale du Pays de Rennes
1 Avenue de Tizé
35235 Thorigné-Fouillard

Rennes Métropole

Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 Rennes Cedex



www.ille-et-vilaine.fr
www.metropole.rennes.fr